

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3085

23 octobre 2014

SOMMAIRE

ACF IV Investment S.à r.l.	148034	Highrise S.à r.l.	148078
ACRON Real Estate Portfolio SICAV-FIS	148034	House of Marzac s.à r.l.	148038
AIG/Lincoln Western Europe (Luxem- bourg) S.à r.l.	148035	Installations téléphoniques JEAN KONS- BRUCK s.à r.l.	148039
Alan Allman Associates International ...	148034	Les Intages Property S.A.	148078
Anchor Holdings SCA	148066	Luxcore S.A.	148038
Antwun S.A.	148035	Lyreen Acquisitions S.à r.l.	148039
Asco Holdings S.à r.l.	148034	Mercator Purchasing S.A.	148038
Atrium S.à r.l.	148035	Miura International Parent S.à r.l.	148060
Bemaris Associates S.à r.l.	148080	Orysia S.A.	148036
Bemaris Associates S.à r.l.	148036	Orysia S.A., SPF	148036
Black & Decker International Finance 3 Li- mitéd	148035	Paris Luxembourg Participations S.à r.l.	148039
BMT International S.A.	148036	Pegasus Agency S.A.	148037
Cabot Holdings S.à r.l.	148036	Peinture Elsen S.à r.l.	148037
CACEIS Bank Luxembourg	148034	Queens Dock Liverpool Property S.à r.l.	148037
Camso Holding Luxembourg S.A.	148061	Saint-Georges	148037
CNG Luxembourg S.à r.l.	148035	Sete Holdings S.à r.l.	148037
Collage Holdco S.à r.l.	148036	Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l.	148038
Crete Holding S.à r.l.	148080	Silverlands (SA) Plantations	148040
Cutty S.A.	148063	Sogen Finance Luxembourg S.A.	148066
Dibelux S.à r.l.	148064	Solideal Holding S.A.	148061
E411 Financial Services S.à r.l.	148041	Sparkle Capital S.A.	148039
Eurobounder S.A.	148075	Sture Finance S.A.	148038
Fialbo Finance S.A.	148077	Temrex S.à r.l.	148039
Globe Invest Holding AG	148065	TES Global Investments S.à r.l.	148040
GraceB S.à r.l.	148040	VEB-Leasing Europe S.à r.l.	148040

Asco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 187.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143195/10.

(140163141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Alan Allman Associates International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 462.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 174.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143182/10.

(140163401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

ACF IV Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143207/10.

(140162813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

ACRON Real Estate Portfolio SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 174.189.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143210/11.

(140162778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

CACEIS BL, CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 septembre 2014.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2014143308/13.

(140162764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.833.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014.
Référence de publication: 2014143216/10.
(140163123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 15 septembre 2014.
Référence de publication: 2014143235/10.
(140163248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Antwun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 115.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 09 septembre 2014.
Pour statuts coordonnés
Référence de publication: 2014143227/11.
(140163202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Black & Decker International Finance 3 Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.002,00.

Siège de direction effectif: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 150.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014.
Référence de publication: 2014143247/10.
(140162804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

CNG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 155.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 2014.
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire
Référence de publication: 2014143331/13.
(140162959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Bemaris Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhoff, 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 183.608.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014.
Référence de publication: 2014143261/10.
(140162965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

BMT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 184.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014.
Référence de publication: 2014143270/10.
(140163156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Cabot Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.131,71.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2014.
Référence de publication: 2014143283/10.
(140163152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Collage Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 178.321.

Les statuts coordonnés au 24 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014143296/11.
(140163512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

**Orysia S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Orysia S.A., SPF).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.981.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 septembre 2014.
Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2014143641/13.
(140162769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Peinture Elsen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 2, rue des Anémones.
R.C.S. Luxembourg B 137.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 15 septembre 2014.
Référence de publication: 2014143673/10.
(140163302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Pegasus Agency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 172.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2014.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire
Référence de publication: 2014143672/14.
(140163516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Queens Dock Liverpool Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 6.515.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014.
Référence de publication: 2014143694/10.
(140163294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Sete Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 166.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014. Léonie Grethen.
Référence de publication: 2014143710/10.
(140162869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Saint-Georges, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 122.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014. Léonie Grethen.
Référence de publication: 2014143726/10.
(140162970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014143714/14.

(140163235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Sture Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143724/10.

(140163286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

House of Marzac s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 168.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/09/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014145547/10.

(140165721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Luxcore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8386 Koerich, 5, Chemin de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 53.256.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145633/10.

(140165518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Mercator Purchasing S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.689.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145639/10.

(140165767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Lyreen Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.286.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143550/10.

(140163179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Paris Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014143562/11.

(140163175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Sparkle Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 185.436.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143759/10.

(140162986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Temrex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014143771/11.

(140162827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Installations téléphoniques JEAN KONSBRUCK s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 45, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.436.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Installations téléphoniques JEAN KONSBRUCK s.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014145556/12.

(140165585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

GraceB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.453.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.188.

Par résolutions signées en date du 29 août 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de classe A suivant à partir du 29 août 2014: Mr Shingo Kobayashi
2. Nomination du nouveau Gérant de classe A suivant à partir du 29 août 2014 pour une durée illimitée:

Mr Chihiro Shima, né le 11 juin 1973 à Kanagawa, Japon, ayant son adresse professionnelle à Otemachi Financial City South Tower, 9-6 Otemachi 1-chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8178, Japon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2014145526/18.

(140165884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

TES Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143783/10.

(140162826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Silverlands (SA) Plantations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 171.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014143712/14.

(140163370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

VEB-Leasing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 133.948.

Par résolutions signées en date du 8 septembre 2014, le gérant a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145846/12.

(140165824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

E411 Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 185.680.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of September.

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of
E411 Financial Services S.à r.l.,

a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the RCS) under number B 185.680, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (the Company).

The Company was incorporated on 19th of March 2014 pursuant to a deed of Maître Pierre Probst, notary residing in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, published on 3rd of June 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1426.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

THERE APPEARED:

1. Blue Chip Investments Partners SCSp, a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the RCS under number B 185721,

being the holder of six thousand two hundred and fifty (6,250) shares in the Company and represented by its general partner, Mareth Capital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the RCS under number B 185665 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (Mareth Capital); and

2. Midnight Investments Partners SCSp, a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the RCS under number B 185722, being the holder of six thousand two hundred and fifty (6,250) shares in the Company and represented by its general partner, Mareth Capital,

hereby represented by Mrs Maria FRANCO

having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of nine thousand Euro (EUR 9,000) by way of the creation and issue of nine thousand (9,000) new ordinary shares (the New Ordinary Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 21,500) represented by twenty-one thousand five hundred (21,500) ordinary shares (the Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described under item 2. above by way of a contribution in cash, so that each Shareholder subscribes to fifty per cent (50 %) of the New Ordinary Shares;

4. Creation of ten (10) new classes of shares: the class A (the Class A), the class B (the Class B), the class C (the Class C), the class D (the Class D), the class E (the Class E), the class F (the Class F), the class G (the Class G), the class H (the Class H), the class I (the Class I) and the class J (the Class J) (together the New Classes of Shares), with rights and obligations as set out in the Articles, as restated pursuant to the item 6. below and reclassification of the existing Shares into the New Classes of Shares by the creation and the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares), one thousand (1,000) class B shares (the Class B Shares), one thousand (1,000) class C shares (the Class C Shares), one thousand (1,000) class D shares (the Class D Shares), one thousand (1,000) class E shares (the Class E Shares), one thousand (1,000) class F shares (the Class F Shares), one thousand (1,000) class G shares (the Class G Shares), one thousand (1,000) class H shares (the Class H Shares), one thousand (1,000) class I shares (the Class I Shares)

and one thousand (1,000) class J shares (the Class J Shares) (together the New Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, so that each Shareholder holds fifty per cent (50 %) of each new class of shares;

5. Restatement of the Articles to reflect the share capital increase of the Company, issuance of the New Ordinary Shares, creation of the New Classes of Shares and amendment of any relevant provisions of the Articles in that respect;

6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase and the creation of the New Classes of Shares with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring that they have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of nine thousand Euro (EUR 9,000) by way of the creation and issue of nine thousand (9,000) new ordinary shares (the New Ordinary Shares) having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 21,500) represented by twenty-one thousand five hundred (21,500) ordinary shares (the Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and to record the subscription and payment of the New Ordinary Shares of the Company, by the Shareholders.

Intervention - Subscriptions - Payment

Blue Chip Investments Partners SCSp, hereby represented by Mrs Maria FRANCO prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to:

(i) subscribe to four thousand five hundred (4,500) New Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each; and

(ii) pay up in full its New Ordinary Shares by way of a contribution in cash in an amount of four thousand five hundred euros (4,500.-€).

Midnight Investments Partners SCSp, hereby represented by Mrs Maria FRANCO pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, declares to:

(i) subscribe to four thousand five hundred (4,500) New Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each; and

(ii) pay up in full its New Ordinary Shares by way of a contribution in cash in an amount of four thousand five hundred EUR (EUR 4,500).

Evidence of the availability of the amount payable in cash for the New Ordinary Shares has been given to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of such funds.

The Meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the New Ordinary Shares according to the abovementioned subscription.

Fourth resolution

The Meeting resolves to create ten (10) new classes of shares: the class A (the Class A), the class B (the Class B), the class C (the Class C), the class D (the Class D), the class E (the Class E), the class F (the Class F), the class G (the Class G), the class H (the Class H), the class I (the Class I) and the class J (the Class J) (together the New Classes of Shares) and to reclassify the existing shares into the following classes of shares:

- twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares;
- one thousand (1,000) Class B Shares;
- one thousand (1,000) Class C Shares;
- one thousand (1,000) Class D Shares;
- one thousand (1,000) Class E Shares;
- one thousand (1,000) Class F Shares;
- one thousand (1,000) Class G Shares;

- one thousand (1,000) Class H Shares;
- one thousand (1,000) Class I Shares; and
- one thousand (1,000) Class J Shares,

having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and representing the total share capital of the Company of an amount of twenty-one thousand and five hundred Euro (EUR 21,500).

As a result of the above reclassification, the shareholding in the company is now as follows:

New Shares	Blue Chip Investments Partners SCSp	Midnight Investments Partners SCSp	Total
Class A Shares	6,250	6,250	12,500
Class B Shares	500	500	1000
Class C Shares	500	500	1000
Class D Shares	500	500	1000
Class E Shares	500	500	1000
Class F Shares	500	500	1000
Class G Shares	500	500	1000
Class H Shares	500	500	1000
Class I Shares	500	500	1000
Class J Shares	500	500	1000

Fifth resolution

The Meeting resolves to restate and renumber the Articles in their entirety and to the extent necessary, to insert or change heading in the Articles, so that they will read henceforth as follows:

Chapter I. - Definitions

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium and capital contribution account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium and capital contribution account)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;

Chairman has the meaning given to it in article 12;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means E411 Financial Services S.à r.l.;

Financial Year has the meaning given to it in article 25;

General Meetings means the general meetings of the Shareholders of the Company; General Meeting means any of them;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 27;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Managers means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Secretary has the meaning given to it in article 12;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Chapter II. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of E411 Financial Services S.à r.l. which will be governed by the Laws and particularly by the Companies Act as well as by the Articles of Association.

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the Shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Companies Act. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Companies Act or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Association.

Chapter III. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 21,500) divided into twenty-one thousand five hundred (21,500) Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which are divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B Shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C Shares (the "Class C Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D Shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class E Shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F Shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G Shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class H Shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class I Shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class J Shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new Shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the capital contribution account of the Company. The amount recorded in this account may be used to pay any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

Section 1. Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single Shareholder, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, Shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of Shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

Section 2. Transfer of Shares

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Companies Act and 1690 of the Luxembourg civil code.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Section 5. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 27 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 6. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

Section 7. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Companies Act.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter IV. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves.

If 2 (two) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than 2 (two) Managers are appointed, they shall form a Board of Managers.

The Managers will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholder(s), adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Companies Act to the General Meeting or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any 2 (two) of its members so required.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 1 (one) Business Day's written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least 1/2 (half) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article 15 do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability- Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Companies Act, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Companies Act, only be removed for serious cause.

Chapter V. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The Shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Association and the Companies Act. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the General Meeting.

Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several Shareholders, but no more than 25 (twenty-five) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of 15 (fifteen) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Companies Act, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than 1/2 (half) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Vote. At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than 1/2 (half) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles of Association or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least 3/4 (three quarters) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 24. Minutes. The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single Shareholder shall be documented in writing and signed by the single Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter VI. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the 1st of January and ends on the 31 December of each year (the "Financial Year").

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 (twenty-five) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of 15 (fifteen) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following Financial Year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves, share premium or capital contribution account to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium and capital contribution account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then;
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding 3/4 (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VIII. - Applicable Law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Companies Act.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.[-]

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately TWO THOUSAND EUROS (2.000.- euros) The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire résident à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société

E411 Financial Services S.à r.l.,

une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 185680 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) (la Société).

La Société a été constituée le 19 mars 2014 suivant un acte de Maître Pierre Probst, notaire résidant à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 3 juin 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1426. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

ONT COMPARU:

1. Blue Chip Investments Partners SCSp, une société en commandite spéciale luxembourgeoise, ayant son siège social sis 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 185721 et représentée par son associé gérant commandité, Mareth Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 185665, étant la détentrice de six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales dans la Société et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) (Mareth Capital); et

2. Midnight Investments Partners SCSp, une société en commandite spéciale luxembourgeoise, ayant son siège social sis 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 185722, étant la détentrice de six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales dans la Société et représentée par son associé gérant commandité, Mareth Capital,

(chacune l'Associé, ensemble, les Associés),

ici représentées par Madame Maria FRANCO

ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant en nominal de neuf mille Euros (9.000 EUR) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles parts sociales ordinaires (les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, à un montant de vingt-et-un mille cinq cents Euros (21.500 EUR) représenté par vingt-et-un mille cinq cents (21.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales) d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune;

3. Souscription à l'augmentation de capital et paiement en numéraire tels que décrits au point 2. ci-dessus, de sorte que chaque Associé souscrive à cinquante pour cent (50 %) des Nouvelles Parts sociales Ordinaires;

4. Création de dix (10) nouvelles catégories de parts sociales: la catégorie A (la Catégorie A), la catégorie B (la Catégorie B), la catégorie C (la Catégorie C), la catégorie D (la Catégorie D), la catégorie E (la Catégorie E), la catégorie F (la Catégorie F), la catégorie G (la Catégorie G), la catégorie H (la Catégorie H), la catégorie I (la Catégorie I) et la catégorie J (la Catégorie J) (ensemble les Nouvelles Catégories de Parts Sociales), assorties des droits et obligations, tels que prévus dans les Statuts, tels qu'amendés dans le point 6. ci-dessous et reclassification des parts sociales existantes dans les Nouvelles Catégories de Parts Sociales par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), de mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), de (1.000) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C), de mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D), de mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E), de mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F), de mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G), de mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H), de mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I) et de mille (1.000) parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J) (ensemble les Nouvelles Parts Sociales), chacune ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), de sorte que chaque Associé détienne la moitié de chaque catégorie de parts Sociale;

5. Modification des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital de la Société, l'émission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, la création des Nouvelles Catégories de Parts Sociales et modification de toutes les dispositions pertinentes des Statuts y relatives;

6. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social et la création des Nouvelles Catégories de Parts Sociales visées ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant qu'ils ont eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable (ensemble avec toutes les informations pertinentes).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant en nominal de neuf mille Euros (9.000 EUR) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles parts sociales ordinaires (les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, à un montant de vingt-et-un mille cinq cents Euros (21.500 EUR) représenté par vingt-et-un mille cinq cents (21.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales) d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société, par les Associés.

Intervention - Souscription - Libération

Blue Chip Investments Partners SCSp, ainsi représentée par Madame Maria FRANCO précité(e), au moyen de procurations données par acte sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à quatre mille cinq cents (4.500) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune; et

(ii) libérer entièrement ses Nouvelles Parts Sociales Ordinaires par voie d'apport en numéraire pour un montant total de quatre mille cinq cents Euros (4.500 EUR).

Midnight Investments Partners SCSp, ainsi représentée par Madame Maria FRANCO, précité(e), au moyen de procurations données par acte sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à quatre mille cinq cents (4.500) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune; et

(ii) libérer entièrement ses Nouvelles Parts Sociales Ordinaires par voie d'apport en numéraire pour un montant total de quatre mille cinq cents euros Euros (4.500.-EUR).

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité de tels fonds.

L'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales: la catégorie A (la Catégorie A), la catégorie B (la Catégorie B), la catégorie C (la Catégorie C), la catégorie D (la Catégorie D), la catégorie E (la Catégorie E), la catégorie F (la Catégorie F), la catégorie G (la Catégorie G), la catégorie H (la Catégorie H), la catégorie I (la Catégorie I) et la catégorie J (la Catégorie J) (ensemble les Nouvelles Catégories de Parts Sociales) et de reclassifier les parts sociales existantes dans les catégories de parts sociales suivantes:

- douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie A;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie B;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie C;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie D;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie E;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie F;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie G;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie H;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie I; et
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie J,

ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un mille cinq cents Euros (21.500 EUR).

En conséquence de la reclassification ci-dessus, la participation dans la Société est à présent comme suit:

Nouvelles Parts Sociales	Blue Chip Investments Partners SCSp	Midnight Investments Partners SCSp	Total
Parts Sociales de Catégorie A	6.250	6.250	12.500
Parts Sociales de Catégorie Bs	500	500	1000
Parts Sociales de Catégorie C	500	500	1000
Parts Sociales de Catégorie D	500	500	1000
Parts Sociales de Catégorie E	500	500	1000
Parts Sociales de Catégorie F	500	500	1000
Parts Sociales de Catégorie G	500	500	1000
Parts Sociales de Catégorie H	500	500	1000
Parts Sociales de Catégorie I	500	500	1000
Parts Sociales de Catégorie J	500	500	1000

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, d'insérer ou de changer les titres des articles, de sorte qu'ils doivent être lus comme suit:

Chapitre I^{er} . - Définitions

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la prime d'émission et l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - «capital contribution») et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément

aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables (y compris la prime d'émission et compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - «capital contribution»)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément au Droit ou aux Statuts.

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

Président a le sens qui lui donné à l'article 12;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Loi sur les Sociétés désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne E411 Financial Services S.à r.l.;

Exercice Social a le sens qui lui donné à l'article 25;

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des Associés de la Société; Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Droit désigne le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg;

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'article 27;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants désigne les membres du Conseil de Gérance; et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Secrétaire a le sens qui lui donné à l'article 12;

Associés désigne une personne détenant des Parts Sociales ou au profit de laquelle des Parts Sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Chapitre II. - Forme sociale, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme sociale et dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de E411 Financial Services S.à r.l. qui sera régie par le Droit et en particulier la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

La Société peut comprendre un seul Associé, détenteur de l'intégralité des Parts Sociales ou plusieurs Associés dont le nombre est plafonné à quarante (40) Associés.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des Gérants.

La Société peut créer des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger par voie de résolution du ou des Gérants.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la Société ou la communication aisée entre le siège et des personnes à l'étranger, se produiront ou seront imminents, la Société pourra provisoirement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de

ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de siège, restera une société régie par la Loi sur les Sociétés, et, sera accomplie et notifiée aux personnes intéressées par le ou les Gérants.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra affecter ses fonds à la création, la gestion, le développement et la cession de ses actifs; à l'acquisition, l'investissement dans et la cession de tout type de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers dont notamment (sans que cette liste soit exhaustive) son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit; pour participer à la création, l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise; pour acquérir, par voie de prise de participation, souscription, prise ferme ou option, des titres, les céder par voie de vente, transfert, échange ou autre et les développer.

La Société peut emprunter sous toutes formes excepté sous la forme d'une offre publique, et, procéder à l'émission, dans le cadre d'un placement privé seulement, de billets, obligations, titres obligataires et tout type de titres de créance et/ou titres de participation sous forme nominative, sous réserve des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds - y compris les produits d'emprunts et/ou d'émissions de titres de créances - à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte, au Luxembourg ou à l'étranger et peut accomplir toutes les opérations se rapportant aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou véhicules d'investissements de tout type (y compris les sociétés en commandite et entités comparables) dont l'objet social principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, de manière directe ou indirecte.

La Société peut accorder des garanties et constituer des sûretés en faveur des tiers pour garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et aux sociétés qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société et peut apporter son assistance à ces sociétés, y compris (sans que cette liste soit exhaustive) une assistance en matière de gestion et développement de ces sociétés et de leur portefeuille, un concours financier, des prêts, avances ou garanties. La Société peut céder, créer un nantissement, un privilège ou une sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui sont utiles au développement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts, selon le cas, d'après l'article 28 des Statuts.

Chapitre III. - Capital social et Parts Sociales

Art. 5. Capital social émis. Le capital social de la société est fixé à vingt-et-un mille cinq cents Euros (21.500 EUR) divisé en vingt-et-un mille cinq cents Parts Sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune qui sont divisées en:

- douze mille cinq cents mille (12.500) Parts Sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), intégralement souscrites et libérées;

et

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi sur les Sociétés.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

L'Assemblée Générale est également autorisée à approuver les apports en capital sans émission de nouvelles Parts Sociales par l'intermédiaire d'un paiement en numéraire ou en nature ou sous une autre forme, selon les modalités et

conditions fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite prescrite par la Loi sur les Sociétés Commerciales et qui sont à comptabiliser dans le compte «l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - capital contribution» de la Société. Le montant inscrit dans ce compte peut être utilisé pour prévoir le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société pourra racheter à son ou ses Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à ou aux Associés ou d'allouer des fonds à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

Section 1. Parts Sociales

Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'Associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre Associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'Associés seulement avec l'accord des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une ou plusieurs catégories dans le seul but de les annuler, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées - que ce soit à un Associé existant ou à un nouvel Associé - seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'Associé cédant.

Section 2. Transfert des Parts Sociales.

La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'en donner notification à la Société ou qu'elle soit acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les Associés.

Section 5. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 28 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

Section 6. Droits de vote

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des Associés.

Section 7. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (ix) Parts Sociales de Catégorie B;

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs occasions par voie de résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, selon le cas, la Loi sur les Sociétés, en matière de modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou insolvabilité d'un Associé. La Société ne sera pas mise en liquidation suite à l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou la survenance de tout événement comparable concernant un ou plusieurs Associés.

Chapitre IV. Gérants et commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.

Si la Société compte plus de deux (2) Gérants, ils constituent ensemble le Conseil de Gérance.

Les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social, qui fixeront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, y compris ad nutum, par une résolution du ou des Associés.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes sont du ressort des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou, confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou les signatures conjointes de deux (2) Gérants en cas de pluralité de Gérants.

La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou à la signature unique de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le ou les Gérants, mais seulement dans la limite de ces pouvoirs spéciaux.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membre (le «Président»). Il peut aussi nommer un Secrétaire (Gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. En outre, une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée à la demande de deux (2) de ses membres.

Le Président préside chacune des réunions du Conseil de Gérance, étant précisé qu'en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance en tant que président pro tempore, par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou d'accord préalable de tous les Gérants habilités à participer à la réunion, chaque réunion du Conseil de Gérance sera convoquée par voie de convocation écrite respectant un préavis minimum de (3) Jours Ouvrés, adressée par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit. L'avis de convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui y sont portées. Chaque membre du Conseil de Gérance peut renoncer aux formalités de convocation sous réserve de justifier dûment de son accord à ce titre. Aucun avis de convocation n'est requis pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans un calendrier de réunions préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil de Gérance pourra déterminer à un moment donné.

Un Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant la communication d'un texte écrit) un autre Gérant en tant que mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction, présents ou représentés.

Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément entre eux, ce qui vaudra participation en personne à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, produit les mêmes effets qu'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Gérants. De telles résolutions écrites sont considérées comme ayant été prises au Luxembourg.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions du ou des Gérants sont constatées dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui sera signé par le Président de la réunion et le Secrétaire (le cas échéant). Les éventuelles procurations seront jointes au procès-verbal concerné.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 14. Frais et commissions de gestion. Sous réserve de l'accord du ou des Associés, le(s) Gérant(s) peuvent percevoir une commission de gestion pour l'exécution de la gestion de la Société et aussi obtenir le remboursement de tous les autres frais et dépenses, de quelque nature que ce soit, encourus par le(s) Gérant(s) dans le cadre de la gestion de la Société ou de l'accomplissement de son objet social.

Art. 15. Conflits d'intérêts. Si un Gérant de la Société a ou peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il divulguera la nature de cet intérêt personnel aux autres Gérants et ne pourra pas délibérer ou voter sur cette opération.

En cas de Gérant unique, il suffit que les opérations entre la Société et son Gérant, ayant ainsi un intérêt contraire, soient mentionnées dans le procès-verbal.

Les paragraphes précédents du présent article 15 ne s'appliquent pas si (i) l'opération concernée est conclue aux justes conditions de marché et (ii) entre dans le cadre du cours normal des affaires de la Société.

Aucun contrat ni aucune opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité, ne seront affectés ou frappés d'irrégularité du seul fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, actionnaires, dirigeants ou employés de cette autre société ou entité. Toute personne liée, de la manière susmentionnée, à une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires ne pourra - au seul motif de sa position dans ou de son lien avec cette autre société ou entité - être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 16. Responsabilité des Gérants- Indemnisation. Un Gérant n'accepte, du fait de l'exercice de ses fonctions, aucune obligation personnelle au titre des engagements pris pour le compte de la Société.

Le ou les Gérants sont seulement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

La Société indemnise un Gérant, dirigeant ou employé de la Société et, si applicable, ses héritiers, successeurs, exécuteurs et administrateurs testamentaires, eu égard aux dommages et intérêts et dépenses raisonnables qu'il a encourus dans le cadre d'une action en justice, d'un procès ou d'une procédure à laquelle il est partie du fait qu'il ait été ou qu'il soit Gérant, dirigeant ou employé de la Société, ou, à la requête de la Société, toute autre société dont la Société est un actionnaire/associé ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf dans les affaires où un jugement définitif le déclarera responsable d'une faute lourde (gross negligence) ou d'une mauvaise gestion (misconduct). Le droit à indemnisation exposé ci-dessus n'exclut pas la mise en oeuvre d'autres droits auxquels les personnes à indemniser en vertu des Statuts peuvent prétendre.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Sauf si la Loi sur les Sociétés prévoit que les comptes annuels statutaires et/ou comptes consolidés de la Société doivent être révisés par un réviseur d'entreprises indépendant, les opérations de la Société et sa situation financière (y compris, plus particulièrement, ses livres et comptes) peuvent ou, dans les cas prévus par la loi, doivent être révisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non.

Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises indépendants, le cas échéant, sont nommés par le ou les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, y compris ad nutum, par résolution du ou des Associés, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut, en application de la Loi sur les Sociétés, seulement être révoqué pour cause sérieuse.

Chapitre V. - Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

Art. 19. Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit au sein de la municipalité dans laquelle la Société a son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation - dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. Sauf en cas d'Associé unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou,

par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 22. Présence et représentation. Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Un Associé peut agir à l'Assemblée Générale en nommant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit) une autre personne qui n'a pas besoin d'être Associé, en qualité de mandataire.

Art. 23. Vote. Les résolutions de l'Assemblée Générale - en dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas - sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre d'Associés représentés, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale - convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts - sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Art. 24. Procès-verbaux. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou représentants des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'Exercice Social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année (l'«Exercice Social»).

Art. 26. Adoption des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément au Droit.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 27. Répartition des bénéfices. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables, de la prime d'émission ou de l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - capital contribution à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission et l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - capital contribution), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I, et ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le ou les Gérants fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le ou les Gérants ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associés de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Chapitre VIII. - Droit applicable

Art. 29. Droit applicable. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts, il est fait référence au Droit et en particulier à la Loi sur les Sociétés.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.000.- euros (DEUX MILLE EUROS) Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: FRANCO, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12112. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour Expédition Conforme.

Pétange, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142115/1058.

(140161594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Miura International Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.086.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of September
before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Miura International Parent SARL", "société à responsabilité limitée", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 127 086, which articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 17, 2009.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Marilia Azevedo, "employée privée", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office from Luxembourg to Leudelange with effective date as at 15th July 2014

2.- Amendment of article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The shareholders decide to transfer the registered office from L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, to L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie with effective date as at 15th July 2014.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 5.** The registered office of the company is established in Leudelange.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at about EUR 500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Miura International S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 127 086, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 17 mars 2009.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilia Azevedo, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange avec effet au 15 juillet 2014

2.- Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II au L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie avec effet au 15 juillet 2014.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR 500,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41600. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014141622/85.

(140160551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

**Camso Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Solideal Holding S.A.)**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.961.

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOLIDEAL HOLDING S.A, une société anonyme, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, constituée suivant acte notarié en date du 30 septembre 1986, publié au Mémorial numéro 347 du 13 décembre 1986, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.961.

L'assemblée est déclarée ouverte à 16.15h, sous la présidence de Monsieur Ahcène Boulhais, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence Petit, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Zineb Zeghloul, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour agenda:

1. Modification de la dénomination sociale de „SOLIDEAL HOLDING S.A.“ en „Camso Holding Luxembourg S.A“ et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société.

2. Divers.

II - Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l' actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V - L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de „SOLIDEAL HOLDING S.A.“ en „Camso Holding Luxembourg S.A“ et de modifier l'article 1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de „Camso Holding Luxembourg S.A“ (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale a été clôturée à 16.30h

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte français primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SOLIDEAL HOLDING S.A", a "société anonyme" having its registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, incorporated pursuant to a notarial deed on 30 September 1986, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 347 of 13 December 1986, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number B 24.961.

The meeting was declared open at 4.15 p.m. and presided by Mr Ahcène Boulhais, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Laurence Petit, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Zineb Zeghloul, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the company's name from "SOLIDEAL HOLDING S.A" to "Camso Holding Luxembourg S.A." and subsequent amendment of the Article 1 of the Articles of Association of the Company;

2. Miscellaneous.

II.- That the shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; which attendance list, signed by the shareholder present, the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxy of the represented shareholder after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholder present or represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V.- Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to modify the company's name from "SOLIDEAL HOLDING S.A" to "Camso Holding Luxembourg S.A" and to amend Article 1 of the Articles of Association of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Name. There is formed a limited company (société anonyme) under the name "Camso Holding Luxembourg S.A" (the Company), which will be governed PAGE 5 by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 4.30 p.m.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Signé: A. BOULHAIS, L. PETIT, Z. ZEGHLOUL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42108. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143094/100.

(140162572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Cutty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.996.

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme «CUTTY S.A.», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 18 janvier 2002 par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 795 du 25 mai 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 85.996. (ci-après la «Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Maître Karine Mastin, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représenté à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de Mr. Fausto Cesare Elvezio CALDERARI aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Mr. Fausto Cesare Elvezio CALDERARI, né le 02 janvier 1939 à Mendrisio TI (Suisse) et demeurant à Via Sotto Chiesa, CH-6862 Rancate (Suisse) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est uniquement en langue française.

Signé: DURO, MASTINU, BONIFAZZI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/09/2014. Relation: EAC/2014/12104. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12/09/2014.

Référence de publication: 2014142693/57.

(140162481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Dibelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 184.310.

L'an deux mille quatorze, le huit septembre

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «Dibelux S.à r.l.», ayant son siège social L-9711 Clervaux 82, Grand Rue (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.310, constituée le 6 février 2014 par devant Maître

Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 920 du 10 avril 2014 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle.

Le président a désigné comme secrétaire Me Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de L-9711 Clervaux 82, Grand Rue (Grand-Duché de Luxembourg) à L-3340 Huncherange 65, Route d'Esch (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet à immédiat;

2. Modification de l'article 3, alinéa premier des statuts de la Société afin de refléter la décision prise;

3. Divers.

II- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents et/ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent; cette liste de présence, signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée. Tous les associés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée avant la tenue de l'assemblée.

IV- Après avoir approuvé ce qui précède et après délibérations, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-9711 Clervaux 82, Grand Rue (Grand-Duché de Luxembourg) à L-3340 Huncherange 65, Route d'Esch (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3, alinéa premier des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bettembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: DURO, MASTINU, BONIFAZZI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/09/2014. Relation: EAC/2014/12103. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12/09/2014.

Référence de publication: 2014142704/55.

(140162461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Globe Invest Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146725/9.

(140167287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Sogen Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 13.064.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme en cours de liquidation

Référence de publication: 2014145792/11.

(140165956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Anchor Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.689.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-seventh day of August

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, who shall keep the original of this deed.

was held

the extraordinary general meeting and each of class A, E, E1, F, F1, G, G1, H, H1, I, I1, J meetings (together the Meeting) of the shareholders of Anchor Holdings SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.689 (the Company). The Company was incorporated on July 25, 2012, pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 12, 2012 under number 2266. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on 23 April 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 July 2014 under number 1843.

The Meeting is chaired by Elvira Segovia, private employee, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed Sophie Henryon, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette as secretary of the Meeting.

The Meeting elected Brigitte Martin, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, as scrutineer of the Meeting (the Chairman, the secretary and the scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau of the Meeting having been formed, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders having been convened to the Meeting by means of notice sent by e-mail to each shareholder on 18 August 2014;

II. The Shareholders voting in person or by means of a correspondence voting form, are present and their names noted together with the number of shares they each hold, on an attendance list prepared and certified by the Bureau (the Attendance List). The Attendance List and voting forms, after having been signed by the members of the Bureau, will remain attached to the present minutes;

III. This attendance list shows that one hundred per cent (100%) of the share capital is represented at the present Meeting; accordingly the Meeting can validly decide on all items of the agenda, and therefore, any formalities with respect to the convening of the Meeting, are waived.

IV. The matters on the agenda being voting on, have been voted on by all the shares together and separately by each class of shares, the votes of each class meeting and the votes of the general meeting being indicated separately on the attendance list.

V. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Modification of the definition of "Class E Catch up Threshold" in article 17.3 of the articles of association of the Company;

2. Modification of the definition of "Class E Participation Amount" in article 17.3 of the articles of association of the Company;

3. Modification of the definition of "Class F Participation Amount" in article 17.3 of the articles of association of the Company;

4. Modification of the definition of “Class G Participation Amount” in article 17.3 of the articles of association of the Company;

5. Modification of the definition of “Class H Participation Amount” in article 17.3 of the articles of association of the Company;

6. Modification of the definition of “Class I Participation Amount” in article 17.3 of the articles of association of the Company;

7. Inclusion of a new definition of “share issue date” in article 17.3 of the articles of association of the Company; and

8. Approval of the issuance of the new Management Incentive Shares (having the meaning given in the articles of association of the Company).

VI. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to modify and restate the definition of “Class E Catch up Threshold” in article 17.3 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“Class E Catch-Up Threshold means an amount equal to the sum of (i) the Class E Hurdle; plus (ii) the Uncalled Share Proportion of (x) GBP 13,788,979,204 divided by (y) the number of Class E Shares and Class E1 Shares in issue as at the Share Issue Date. If the sum of (i) plus (ii) results in a negative amount then the Class E Catch-Up Threshold shall be deemed to be zero”.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	%	%
Class Meeting	Votes in favour	Votes against	Abstentions
Meeting of Class A Shares	100%	%	%
Meeting of Management Shares	100%	%	%
Meeting of Class E Shares	100%	%	%
Meeting of Class E1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class F Shares	100%	%	%
Meeting of Class F1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class G Shares	100%	%	%
Meeting of Class G1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class H Shares	100%	%	%
Meeting of Class H1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class I Shares	100%	%	%
Meeting of Class I1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class J Shares	100%	%	%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Second resolution

The Meeting resolves to modify and restate the definition of “Class E Participation Amount” in article 17.3 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“Class E Participation Amount means, in aggregate, (i) all of the Distributions and Net Proceeds within the Class E Bracket up to the Class E Catch-Up Threshold and (ii) (x) 135.3352, divided by (y) the number of Class E Shares and Class E1 Shares in issue as at the Share Issue Date, multiplied by (z) the Uncalled Share Proportion of Distributions and Net Proceeds within the Class E Bracket in excess of the Class E Catch-Up Threshold”.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	%	%
Class Meeting	Votes in favour	Votes against	Abstentions
Meeting of Class A Shares	100%	%	%
Meeting of Management Shares	100%	%	%
Meeting of Class E Shares	100%	%	%
Meeting of Class E1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class F Shares	100%	%	%
Meeting of Class F1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class G Shares	100%	%	%

Meeting of Class G1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class H Shares	100%	%	%
Meeting of Class H1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class I Shares	100%	%	%
Meeting of Class I1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class J Shares	100%	%	%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Third resolution

The Meeting resolves to modify and restate the definition of “Class F Participation Amount” in article 17.3 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“Class F Participation Amount means (x) 138.0618, divided by (y) the number of Class F Shares and Class F1 Shares in issue as at Share Issue Date, multiplied by (z) the Uncalled Share Proportion of Distributions and Net Proceeds within the Class F Bracket”.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	%	%
Class Meeting	Votes in favour	Votes against	Abstentions
Meeting of Class A Shares	100%	%	%
Meeting of Management Shares	100%	%	%
Meeting of Class E Shares	100%	%	%
Meeting of Class E1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class F Shares	100%	%	%
Meeting of Class F1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class G Shares	100%	%	%
Meeting of Class G1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class H Shares	100%	%	%
Meeting of Class H1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class I Shares	100%	%	%
Meeting of Class I1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class J Shares	100%	%	%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Fourth resolution

The Meeting resolves to modify and restate the definition of “Class G Participation Amount” in article 17.3 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“Class G Participation Amount means (x) 148.3482, divided by (y) the number of Class G Shares and Class G1 Shares in issue as at the Share Issue Date, multiplied by (z) the Uncalled Share Proportion of Distributions and Net Proceeds within the Class G Bracket”.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	%	%
Class Meeting	Votes in favour	Votes against	Abstentions
Meeting of Class A Shares	100%	%	%
Meeting of Management Shares	100%	%	%
Meeting of Class E Shares	100%	%	%
Meeting of Class E1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class F Shares	100%	%	%
Meeting of Class F1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class G Shares	100%	%	%
Meeting of Class G1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class H Shares	100%	%	%
Meeting of Class H1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class I Shares	100%	%	%

Meeting of Class I1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class J Shares	100%	%	%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Fifth resolution

The Meeting resolves to modify and restate the definition of “Class H Participation Amount” in article 17.3 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“Class H Participation Amount means (x) 161.8000, divided by (y) the number of Class H Shares and Class H1 Shares in issue as at the Share Issue Date, multiplied by (z) the Uncalled Share Proportion of Distributions and Net Proceeds within the Class H Bracket”.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	%	%
Class Meeting	Votes in favour	Votes against	Abstentions
Meeting of Class A Shares	100%	%	%
Meeting of Management Shares	100%	%	%
Meeting of Class E Shares	100%	%	%
Meeting of Class E1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class F Shares	100%	%	%
Meeting of Class F1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class G Shares	100%	%	%
Meeting of Class G1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class H Shares	100%	%	%
Meeting of Class H1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class I Shares	100%	%	%
Meeting of Class I1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class J Shares	100%	%	%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Sixth resolution

The Meeting resolves to modify and restate the definition of “Class I Participation Amount” in article 17.3 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“Class I Participation Amount means (x) 181.2000, divided by (y) the number of Class I Shares and Class I1 Shares in issue as at the Share Issue Date, multiplied by (z) the Uncalled Share Proportion of Distributions and Net Proceeds in excess of the Class I Hurdle”.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	%	%
Class Meeting	Votes in favour	Votes against	Abstentions
Meeting of Class A Shares	100%	%	%
Meeting of Management Shares	100%	%	%
Meeting of Class E Shares	100%	%	%
Meeting of Class E1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class F Shares	100%	%	%
Meeting of Class F1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class G Shares	100%	%	%
Meeting of Class G1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class H Shares	100%	%	%
Meeting of Class H1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class I Shares	100%	%	%
Meeting of Class I1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class J Shares	100%	%	%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Seventh resolution

The Meeting resolves to include a definition of “Share Issue Date” in article 17.3 of the articles of association which shall read as follows:

“Share Issue Date means the date in August 2014 on which Securities are first issued to Julia Rosamond, Karen Broughton and Thomas Edwards (to avoid doubt with the number of Shares in issue being determined after, rather than before, such Securities have been issued).”

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	%	%
Class Meeting	Votes in favour	Votes against	Abstentions
Meeting of Class A Shares	100%	%	%
Meeting of Management Shares	100%	%	%
Meeting of Class E Shares	100%	%	%
Meeting of Class E1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class F Shares	100%	%	%
Meeting of Class F1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class G Shares	100%	%	%
Meeting of Class G1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class H Shares	100%	%	%
Meeting of Class H1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class I Shares	100%	%	%
Meeting of Class I1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class J Shares	100%	%	%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Eighth resolution

The Meeting resolves to approve the proposed issuance to Julia Rosamond, Karen Broughton and Thomas Edwards of new Management Incentive Shares (having the meaning given in the articles of association of the Company) comprising shares of the following classes - Class E Shares, Class E1 Shares, Class F Shares, Class F1 Shares, Class G Shares, Class G1 Shares, Class H Shares, Class H1 Shares, Class I Shares and Class I1 Shares, such approval to be expressly considered as approval for the purposes of clause 8.1.2 of the securityholders’ deed relating to the Company, dated 28 March 2014 (as amended).

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
Class Meeting			
Meeting of Class A Shares	100%	%	%
Meeting of Management Shares	N/A	%	%
Meeting of Class E Shares	100%	%	%
Meeting of Class E1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class F Shares	100%	%	%
Meeting of Class F1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class G Shares	100%	%	%
Meeting of Class G1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class H Shares	100%	%	%
Meeting of Class H1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class I Shares	100%	%	%
Meeting of Class I1 Shares	100%	%	%
Meeting of Class J Shares	N/A	%	%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closes the Meeting.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze le vingt-septième jour d'août,

Par devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire et les assemblées de chacune des catégories A, E, E1, F, F1, G, G1, H, H1, I, I1 et J (ensemble, l'Assemblée) des actionnaires de Anchor Holdings S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.689 (la Société). La Société a été constituée le 25 juillet 2012 suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 septembre 2012 numéro 2266. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 avril 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 juillet 2014 sous le numéro 1843.

L'Assemblée est présidée par Elvira Segovia, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée a choisi Brigitte Martin, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette comme scrutateur de l'Assemblée (le Président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été formé, le Président déclare et demande au notaire d'indiquer que:

I. Les actionnaires ont été convoqués à l'Assemblée au moyen de notices envoyées à chaque actionnaire en date du 19 août 2014;

II. Les actionnaires votant en personne ou au moyen de formulaire de vote sont présents et leurs noms ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont notés sur une liste de présence préparée et certifiée par le Bureau (la Liste de Présence). Cette Liste de Présence et les formulaires de vote, après signature par les membres du Bureau, resteront annexés au présent acte.

III. Cette liste de présence indique que cent pour cent (100%) du capital social est représenté à la présente assemblée; par conséquent l'Assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour et les formalités de convocation de l'Assemblée sont exemptées.

IV. Il a été voté sur tous les points de l'ordre du jour soumis au vote, par toutes les actions ensemble et par chaque catégorie d'actions séparément, les votes des assemblées de chaque catégorie et les votes de l'assemblée générale sont indiqués séparément sur la liste de présence.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la définition de «Seuil de Rattrapage de Catégorie E» à l'article 17.3 des statuts de la Société;
2. Modification de la définition de «Montant de Participation de Catégorie E» à l'article 17.3 des statuts de la Société;
3. Modification de la définition de «Montant de Participation de Catégorie F» à l'article 17.3 des statuts de la Société;
4. Modification de la définition de «Montant de Participation de Catégorie G» à l'article 17.3 des statuts de la Société;
5. Modification de la définition de «Montant de Participation de Catégorie H» à l'article 17.3 des statuts de la Société;
6. Modification de la définition de «Montant de Participation de Catégorie I» à l'article 17.3 des statuts de la Société;
7. Addition d'une nouvelle définition de «date d'émission d'action» à l'article 17.3 des statuts de la Société;
8. Approbation de l'émission de nouvelles Actions d'Intéressement des Cadres (ayant la signification attribuée dans les statuts de la Société).

VI. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre la définition de «Seuil de Rattrapage de Catégorie E» à l'article 17.3 des statuts de la Société, qui aura dès lors la teneur suivante:

«Le Seuil de Rattrapage de Catégorie E désigne un montant égal à la somme du (i) Palier de Catégorie E; plus (ii) la Proportion d'Action Non Appelée de (x) GBP 13.788.979.204 divisé par (y) le nombre d'Actions de Catégorie E et d'Actions de Catégorie E1 en circulation à la Date d'Emission d'Action. Dans l'hypothèse où la somme de (i) plus (ii) aboutit à un montant négatif alors le Seuil de Rattrapage de Catégorie E est réputé être de zéro.»

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	%	%
Assemblées de catégorie	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée des Actions de Catégorie A	100%	%	%
Assemblée des Actions de Commandité	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie J	100%	%	%

Le nombre nécessaire de votes en faveur de la résolution ayant été exprimé, le Président déclare la résolution passée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre la définition de «Montant de Participation de Catégorie E» à l'article 17.3 des statuts de la Société, qui aura dès lors la teneur suivante:

«Montant de Participation de Catégorie E signifie, en totalité, (i) toutes les Distributions et les Produits Nets endéans la Tranche de Catégorie E et jusqu'au Seuil de Rattrapage de Catégorie E et (ii) (x) 135,3352, divisé par (y) le nombre d'Actions de Catégorie E et d'Actions de Catégorie E1 en circulation à la Date d'Emission d'Action, multiplié par (z) la Proportion d'Action Non Appelée des Distributions et Produits Nets endéans la Tranche de Catégorie E au-dessus du Seuil de Rattrapage de Catégorie E.»

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	%	%
Assemblées de catégorie	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée des Actions de Catégorie A	100%	%	%
Assemblée des Actions de Commandité	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie J	100%	%	%

Le nombre nécessaire de votes en faveur de la résolution ayant été exprimé, le Président déclare la résolution passée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre la définition de «Montant de Participation de Catégorie F» à l'article 17.3 des statuts de la Société, qui aura dès lors la teneur suivante:

«Montant de Participation de Catégorie F désigne (x) 138,0618, divisé par (y) le nombre d'Actions de Catégorie F et d'Actions de Catégorie F1 en circulation à la Date d'Emission d'Action, multiplié par (z) la Proportion d'Action Non Appelée des Distributions et Produits Nets endéans la Tranche de Catégorie F.»

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	%	%

Assemblées de catégorie	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée des Actions de Catégorie A	100%	%	%
Assemblée des Actions de Commandité	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie J	100%	%	%

Le nombre nécessaire de votes en faveur de la résolution ayant été exprimé, le Président déclare la résolution passée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre la définition de «Montant de Participation de Catégorie G» à l'article 17.3 des statuts de la Société, qui aura dès lors la teneur suivante:

«Montant de Participation de Catégorie G désigne (x) 148,3482, divisé par (y) le nombre d'Actions de Catégorie G et d'Actions de Catégorie G1 en circulation à la Date d'Emission d'Action, multiplié par (z) la Proportion d'Action Non Appelée des Distributions et Produits Nets endéans la Tranche de Catégorie G.»

Assemblée Générale	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	%	%
Assemblées de catégorie	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée des Actions de Catégorie A	100%	%	%
Assemblée des Actions de Commandité	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie J	100%	%	%

Le nombre nécessaire de votes en faveur de la résolution ayant été exprimé, le Président déclare la résolution passée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre la définition de «Montant de Participation de Catégorie H» à l'article 17.3 des statuts de la Société, qui aura dès lors la teneur suivante:

«Montant de Participation de Catégorie H désigne (x) 161,8000, divisé par (y) le nombre d'Actions de Catégorie H et d'Actions de Catégorie H1 en circulation à la date d'Emission d'Action, multiplié par (z) la Proportion d'Action Non Appelée des Distributions et Produits Nets endéans la Tranche de Catégorie H.»

Assemblée Générale	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	%	%
Assemblées de catégorie	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée des Actions de Catégorie A	100%	%	%
Assemblée des Actions de Commandité	100%	%	%

Assemblée des Actions de Catégorie E	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie J	100%	%	%

Le nombre nécessaire de votes en faveur de la résolution ayant été exprimé, le Président déclare la résolution passée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre la définition de «Montant de Participation de Catégorie I» à l'article 17.3 des statuts de la Société, qui aura dès lors la teneur suivante:

«Montant de Participation de Catégorie I désigne (x) 181,2000, divisé par (y) le nombre d'Actions de Catégorie I et d'Actions de Catégorie I1 en circulation à la Date d'Emission d'Action, multiplié par (z) la Proportion d'Action Non Appelée des Distributions et Produits Nets excédant le Palier de Catégorie I.»

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	%	%
Assemblées de catégorie	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée des Actions de Catégorie A	100%	%	%
Assemblée des Actions de Commandité	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie J	100%	%	%

Le nombre nécessaire de votes en faveur de la résolution ayant été exprimé, le Président déclare la résolution passée.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'inclure une définition de «Date d'Emission d'Action» à l'article 17.3 des statuts de la Société, qui aura dès lors la teneur suivante:

«Date d'Emission d'Action désigne la date en Août 2014 à laquelle des Titres sont émis pour la première fois à Julia Rosamond, Karen Broughton et Thomas Edwards (afin d'éviter tout doute concernant le nombre d'Actions en circulation qui est déterminé après et non avant que, les Titres soient émis).»

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	%	%
Assemblées de catégorie	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée des Actions de Catégorie A	100%	%	%
Assemblée des Actions de Commandité	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F1	100%	%	%

Assemblée des Actions de Catégorie G	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie J	100%	%	%

Le nombre nécessaire de votes en faveur de la résolution ayant été exprimé, le Président déclare la résolution passée.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'émission proposée à Julia Rosamond, Karen Broughton et Thomas Edwards de nouvelles Actions d'Intéressement des Cadres (ayant la signification attribuée dans les statuts de la Société) se composant d'actions des catégories suivantes: Actions de Catégorie E, Actions de Catégorie E1, Actions de Catégorie F, Actions de Catégorie F1, Actions de Catégorie G, Actions de Catégorie G1, Actions de Catégorie H, Actions de Catégorie H1, Actions de Catégorie I et Actions de Catégorie I1. Cette approbation doit être expressément considérée comme l'approbation requise aux fins de la clause 8.1.2 de l'acte des porteurs de titres lié à la Société, daté du 28 mars 2014 (tel que modifié).

Assemblées de catégorie	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée des Actions de Catégorie A	100%	%	%
Assemblée des Actions de Commandité	N/A	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie E1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie F1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie G1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie H1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie I1	100%	%	%
Assemblée des Actions de Catégorie J	N/A	%	%

Le nombre nécessaire de votes en faveur de la résolution ayant été exprimé, le Président déclare la résolution passée.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, le Président clos l'Assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Segovia, Henryon, Martin, Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 29 août 2014. Relation: EAC/2014/11610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014143189/526.

(140163216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Eurobounder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 9, rue Groussaass.

R.C.S. Luxembourg B 104.146.

L'an deux mille quatorze, le huit septembre

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «EUROBOUNDER S.A.», ayant son siège social L-2520 Luxembourg 23-25, Allée Scheffer (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104 146, constituée le 30 avril 1996 par devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°368 du 1^{er} août 1996, modifiée le 27 juillet 2001 par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°249 du 14 février 2002, modifié pour la dernière fois le 8 février 2010 par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°705 du 2 avril 2010 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle.

Le président a désigné comme secrétaire Me Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de L-2520 Luxembourg 23-25, Allée Scheffer (Grand-Duché de Luxembourg) à L-9140 Bourscheid 9, Groussgaass (Grand-Duché de Luxembourg);

2. Modification de l'article 3, alinéa premier des statuts de la Société afin de refléter la décision prise;

3. Divers.

II- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent; cette liste de présence, signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée avant la tenue de l'assemblée.

IV- Après avoir approuvé ce qui précède et après délibérations, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-2520 Luxembourg 23-25, Allée Scheffer (Grand-Duché de Luxembourg) à L-9140 Bourscheid 9, Groussgaass (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée constate et prend acte que le siège de la Société est situé à la nouvelle adresse depuis le 1^{er} juin 2014.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3, alinéa premier des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bourscheid."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: DURO, MASTINU, BONIFAZZI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/09/2014. Relation: EAC/2014/12105. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12/09/2014.

Référence de publication: 2014142773/59.

(140162460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Fialbo Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 19.790.

L'an deux mille quatorze, le huit septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société «FIALBO FINANCE S.A.», ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 19790,

avec un capital social de trente-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250) représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) sans désignation de valeur nominale,

constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 octobre 1982, publié au Mémorial C numéro 305 du 14 novembre 1982, et dont les statuts ont été modifiés

en date du 21 juillet 1986 par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, et publié au Mémorial C numéro 290 de 1986,

en date du 14 août 1991 par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, et publié au Mémorial C numéro 63 de 1992,

en date du 23 avril 2013 par devant le Notaire instrumentant, et publié au Mémorial C numéro 1628 de 8 juillet 2013,

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
2. Nomination de Réviconsult Sàrl, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.
4. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social au 24, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2014. Relation GRE/2014/3583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé). Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014142784/60.

(140162215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Highrise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.943.

—
EXTRAIT

- Suite à la décision des actionnaires en date du 28.02.2013, un transfert de parts a été réalisé comme suit: Capvis Equity III L.P., domiciliée à 28, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3TE, a décidé de vendre 4 parts sociales à Capvis III Limmat L.P. domiciliée à 28, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3TE.

Par conséquent:

* Capvis Equity III L.P. détient 3.708.329 parts sociales

* Capvis III Limmat L.P. détient 41.671 parts sociales

- Suite à la décision des actionnaires en date du 24.04.2013, des transferts de parts ont été réalisés comme suit:

* Capvis Equity III L.P. vend:

- 333.749 parts à la société Uhlenhof Beteiligungs GmbH, enregistrée au Registre du Commerce de «Local Court of Duisburg» sous le numéro HRB 24.123 et ayant son adresse professionnelle à, 25 Freundhofweg, D - 45479 Mülheim, Allemagne;

- 111.250 parts à Mr. Maximilian Lang, né le 15 juin 1965 et domicilié à Alsterkrugchaussee, 282c, D - 22297 Hambourg, Allemagne;

- 111.250 parts à la société Freundhof GmbH, enregistrée au Registre du Commerce de «Local Court of Duisburg» sous le numéro HRB 24.684 et ayant son adresse professionnelle à, 25 Freundhofweg, D - 45479 Mülheim, Allemagne.

* Capvis III Limmat L.P. vend:

- 3.751 parts à la société Uhlenhof Beteiligungs GmbH, enregistrée au Registre du Commerce de «Local Court of Duisburg» sous le numéro HRB 24.123 et ayant son adresse professionnelle à, 25 Freundhofweg, D - 45479 Mülheim, Allemagne;

- 1.250 parts à Mr. Maximilian Lang, né le 15 juin 1965 et domicilié à Alsterkrugchaussee, 282c, D - 22297 Hambourg, Allemagne;

- 1.250 parts à la société Freundhof GmbH, enregistrée au Registre du Commerce de «Local Court of Duisburg» sous le numéro HRB 24.684 et ayant son adresse professionnelle à, 25 Freundhofweg, D - 45479 Mülheim, Allemagne.

Par conséquent, la détention des parts est répartie comme suit:

- Capvis Equity III L.P. détient 3.152.080 parts sociales

- Capvis III Limmat L.P. détient 35.420 parts sociales

- Uhlenhof Beteiligungs GmbH détient 337.500 parts sociales

- Mr. Maximilian Lang détient 112.500 parts sociales

- Freundhof GmbH détient 112.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142827/39.

(140162151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Les Intages Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 159.313.

—
L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Les Intages Property SA" ayant son siège social à 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 159 313, constituée suivant acte reçu le 16 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1127, du 26 mai 2011, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- Le 15 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3093, du 27 décembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Madame Geneviève BERTRAND, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège;
2. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 18 août 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange».

Troisième résolution:

L'Assemblée nomme les administrateurs suivants pour une durée de six années consécutives:

- Mr Thierry Grosjean, administrateur, né le 03 août 1974 à Metz, demeurant professionnellement à 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;

- Mme Claudia Schweich, administrateur, née le 01 août 1979 à Arlon, demeurant professionnellement à 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Rambrouch..., les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bernard, Bertrand, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 septembre 2014. Relation: RED/2014/1931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Max Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014142904/63.

(140162076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Bemaris Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhoff, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.608.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Benoît MARISCAL, consultant, né le 13 juillet 1961 à Jemappes (B), résidant à B-6747 Meix-le-Tige, 1b, rue du Monument,

2. Madame Sylvie LEFEBVRE-MARISCAL, née le 23 septembre 1964 à Courtrai (B), résidant à B-6747 Meix-le-Tige, 1b, rue du Monument,

Tous deux représentés par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré être les associés de la société à responsabilité limitée "BEMARIS ASSOCIATES S. à r. l.", ayant son siège social à L-5340 Moutfort, 27, rue Ketty Thull, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 568 du 4 mars 2014. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Unique résolution

Les associés décident de transférer avec effet au 1^{er} septembre 2014, le siège social de la société de L-5340 Moutfort, 27, rue Ketty Thull à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon et de modifier en conséquence l'article 2.1., première phrase, des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.1. première phrase.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Koerich.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41002. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143262/40.

(140162966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Crete Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146624/9.

(140167098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.
